|  |  |
| --- | --- |
|  | WIPO-F |

AVIS NO 4/2023

**Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels**

**Niveau de la taxe de désignation standard concernant les demandes internationales : Namibie**

1. Le 13 janvier 2023, le Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu de l’Administration des affaires commerciales et de la propriété intellectuelle (BIPA) de Namibie, une déclaration pour l’application du niveau trois de la taxe de désignation standard, en vertu de la règle 12.1)c)i) du règlement d’exécution commun à l’Acte de 1999 et à l’Acte de 1960 de l’Arrangement de La Haye.
2. L’application du troisième niveau de la taxe de désignation standard prendra effet à l’égard de la Namibie le 13 avril 2023.

Le 28 février 2023